



RESTAURANT SCOLAIRE DE CHALAMONT
Association du Restaurant Scolaire de Chalamont
66, place des Ecoles
01320 Chalamont
rs.chalamont@gmail.com
www.restaurant-scolaire-chalamont.fr

A Chalamont, le 9 juin 2020

Chers parents, chers adhérents,

Il est temps de préparer la rentrée scolaire de septembre prochain. Nous vous demandons de préparer les inscriptions de cette prochaine rentrée en partant sur une reprise normale de l'école, ce que nous espérons tous. Nous avons aménagé un peu la procédure étant donné le contexte actuel. Il n'y aura pas de permanence pour recueillir vos inscriptions.

Voici donc la procédure pour cette année :

- Nous vous demandons de privilégier l'utilisation de notre portail Famille, adresse de connexion : www.rs.chalamont.connecthys.com. Nous vous prions de trouver ci-joint le mode opératoire. Pour ceux n'ayant pas activé leur connexion, merci de nous envoyer un mail sur la boîte rs.chalamont@gmail.com, nous vous enverrons l'identifiant et le mot de passe.
- Nous vous demandons de vérifier sur le portail Famille les bonnes coordonnées.

Vous pouvez ainsi dès à présent compléter le dossier d'inscription pour votre enfant pour la saison 2020-2021, disponible sur notre site www.restaurant-scolaire-chalamont.fr.

Si vous n'avez pas d'imprimante, veuillez nous appeler au 06 83 31 12 38 le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h00 pour prendre rdv pour la remise des documents.

Pour rappel, l'inscription comporte :

- La fiche de renseignements et autorisation médicale complétée
- La fiche sanitaire de liaison complétée
- Le chèque d'adhésion (1 par famille)
- Un chèque de caution de 100€ (1 par enfant)
- L'attestation d'assurance scolaire de votre enfant
- L'inscription pour les 15 premiers jours ou pour l'année (avec l'hypothèse de la reprise de l'école normalement sur 4 jours hebdomadaires)

Toute inscription incomplète (document manquant ou non rempli) sera refusée, et ce tant qu'une pièce sera manquante.

Note : l'attestation de l'assurance scolaire ne peut dans certains cas vous être remise qu'à la rentrée, elle ne sera donc pas obligatoire dans l'immédiat pour compléter votre inscription.

Pour rappel, les fiches d'inscriptions doivent être remplies pour chaque enfant.

L'adhésion est calculée par rapport au nombre d'enfants par famille, de manière dégressive et plafonnée :

1 enfant = 7€ / 2 enfants = 10€ / 3 enfants ou plus = 12€.

Un chèque d'adhésion par famille.

Merci de déposer vos documents dans la boîte aux lettres du Restaurant Scolaire, au plus tard **le 4 juillet 2020**.

Afin de recevoir vos inscriptions et répondre à vos questions éventuelles par rapport à notre association, vous pouvez nous joindre au 06 83 31 12 38.

Cordialement

Le Restaurant Scolaire de Chalamont